

**COMMUNE DE VERNIER  
PROJET DE MOTION**

**au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier**

**Pour une commune plus propre, plus réactive et plus respectueuse du cadre de vie à Vernier**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La propreté urbaine n'est pas un détail. Elle touche directement à la qualité de vie, à la santé publique, au sentiment de sécurité et au respect que l'on porte à l'espace commun. Lorsqu'un quartier donne l'image d'un abandon, ce sont d'abord les habitantes et habitants qui en subissent les conséquences au quotidien.

À Vernier, certaines zones connaissent régulièrement des accumulations de déchets, des dépôts sauvages ou un entretien insuffisant de l'espace public. Cette réalité n'est pas nouvelle. La Commune relevait déjà il y a plusieurs années une situation très préoccupante sur certains sites, avec notamment des dépôts sauvages persistants autour de certains points de collecte. Aujourd'hui encore, les services communaux assument un volume important de tâches de nettoyage et d'entretien, ce qui montre à la fois l'ampleur des besoins et la nécessité de renforcer l'action sur les secteurs les plus exposés.

Dans une commune aussi vaste, dense et diverse que Vernier, il est indispensable de pouvoir agir de manière plus ciblée, plus rapide et plus efficace. Une commune propre est une commune plus digne, plus accueillante et plus agréable à vivre. C'est aussi une commune qui envoie un message clair : l'espace public appartient à toutes et tous, et il mérite d'être respecté.

Il est donc nécessaire de renforcer la réactivité des interventions, de mieux associer la population au signalement des situations problématiques, et d'améliorer les équipements dans les secteurs sensibles. Une telle démarche permettrait d'obtenir des résultats visibles, concrets et utiles pour le quotidien des Verniolanes et des Verniolans.

Par conséquent,

**nous invitons le Conseil administratif à :**

- 1.** renforcer de manière ciblée la fréquence et la réactivité des opérations de nettoyage dans les secteurs les plus exposés aux déchets et aux dépôts sauvages ;
- 2.** mettre en place un outil simple et accessible permettant aux habitantes et habitants de signaler rapidement les zones nécessitant une intervention de la voirie ;
- 3.** présenter au Conseil municipal des mesures concrètes visant à améliorer l'équipement des zones sensibles en matière de collecte et de propreté urbaine.

Nicolas AUBERT, Conseiller municipal pour le Groupe liste Egalité& Diversité (LED)  
Vernier, le